

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2025

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le mardi 18 mars 2025 à 20 heures 30.

Présents : Mesdames Isabelle AUMAR, Karine BEBERT, Laure BRICHET VIVIAN, Messieurs Didier CAMPILLO, Pascal CLERT, Fabrice COTTET, Christian DAVAT et Jean-Philip FRAIX-BURNET, Mesdames Bernadette GUEYRAUD et Cécile TRAHAND.

Excusé : Guillaume MORAND

Secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un(e) secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Monsieur Pascal CLERT est désigné à la fonction de secrétaire de séance.

Ordre du jour de la réunion :

- ✚ Débat d'orientation budgétaire
- ✚ Questions diverses

1° DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : Madame le Maire rappelle, que, du fait des gouvernements qui se sont succédés, la loi de finances 2025 n'a été votée qu'en début de cette année. Cette loi de finances prévoit, entre autres :

- ✚ en ce qui concerne la fiscalité :
 - la revalorisation des bases d'imposition de 1,7 %,
 - le maintien du Fonds de Compensation de la TVA en fonctionnement et en investissement à hauteur de 16,404 %,
- ✚ en ce qui concerne les dotations :
 - pour les communes, écrêtement d'environ – 3 % de la dotation forfaitaire pour 2025,
 - fonds vert : forte diminution par rapport à 2024,
 - forte diminution des crédits concernant la dotation de soutien à l'investissement local.
- ✚ l'augmentation de 2 % du taux de cotisation patronale CNRACL.

Madame le Maire fait part, des deux changements, en section de fonctionnement, pour cette année 2025 :

- ✚ modification du montant des Attributions de Compensation du fait de la révision du montant de ces attributions par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de Grand Chambéry afin d'éviter de pénaliser les communes du Châtelard et de Lescheraines. Chacune des 14 communes du Cœur des Bauges percevra de Grand Chambéry les sommes correspondantes et reversera celle-ci au SIVOM enfance jeunesse des Bauges, afin que le SIVOM puisse assurer ses missions relatives à la compétence enfance jeunesse, la compétence liée à la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements sportifs (gymnase du Châtelard, stade de football et vestiaires de Lescheraines) ainsi que la compétence de soutien aux associations du territoire des Bauges. Pour la commune d'Arith la somme s'élève à 21 742.00€
- ✚ règlement de la participation de la commune d'Arith pour les travaux du gymnase : 18 948.08€

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2024, à savoir :

- ✚ Taxe Foncier Bâti : 24,97 %
- ✚ Taxe Foncier Non Bâti : 106,19 %
- ✚ Taxe Habitation : 10,91 %

La commission finances propose de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2025.

Madame le Maire présente le programme d'investissements 2025 :

- ✚ Montée de Lachat : 340 577,60 € TTC à charge de la commune.
Le FCTVA sur ces travaux sera perçu en 2027.
Lors de la réunion relative à la répartition du FDEC, la commune s'est vue attribuer une subvention de 35 000 €. Nous ne recevrons pas l'arrêté avant fin mars 2025.
Une demande de subvention a été faite au titre de la DETR, le dossier est en cours d'instruction.
- ✚ Appartement n°3 de la cure : 65 805,77 € TTC.
Madame le Maire dit qu'il est possible, pour les travaux d'isolation, de solliciter le fonds de concours « communes rurales » de Grand Chambéry.
Au vu des travaux qui vont avoir lieu Place Saint Laurent, les entreprises vont avoir des difficultés pour intervenir sur le bâtiment de la cure. Madame le Maire propose donc de reporter les travaux de l'appartement en septembre 2025.
Dépôt demande de subvention au titre de la DETR à l'automne pour programmation 2026 avec demande de travaux anticipés.
- ✚ Eclairage public : montant des travaux tranche 1 et tranche 2 : 49 038,80 € TTC
Participation du SDES à hauteur de 5 080 € sur la tranche 1 et de 6 380 € sur la tranche 2.
Subvention DETR de 10 000 €
- ✚ Desserte forestière : montant 24 222 € TTC pour le changement des 25 renvois d'eau de la piste forestière.
Madame le Maire rappelle que le fonds de concours « communes rurales » de Grand Chambéry a été sollicité pour ces travaux.

Afin de financer ce programme d'investissements, Madame le Maire indique que la commune devra avoir recours à un emprunt pour un montant prévisionnel de 350 000 €. Elle rappelle que l'ensemble des emprunts contractés précédemment par la commune se termineront en 2026.

Il faudra également prévoir la somme de 5 000 € pour le panneau d'affichage qui sera installé sur le parking du Chef-Lieu, la somme de 5 000 € pour un nouveau abri bus pour les collégiens et la somme de 10 000 € pour les achats de matériel communal.

Madame le Maire informe que, lors de la réunion Cantonale qui a eu lieu à Saint-Alban Leysse en présence de Madame Chappuis et Monsieur Darvey, Monsieur Dufour, responsable des routes au département de la Savoie a fait état des différents travaux faits en 2024 et à venir sur 2025 sur les routes départementales.

Pour la commune d'Arith en 2024 :

- ✚ réalisation de deux traversées de route
- ✚ 1^{ère} phase mur de soutènement côte de l'Epine

Travaux 2025 :

- ✚ 1^{ère} phase reprofilage route entre Arith et croisement Chez Lovat
- ✚ 2^{ème} phase mur de soutènement côte de l'Epine

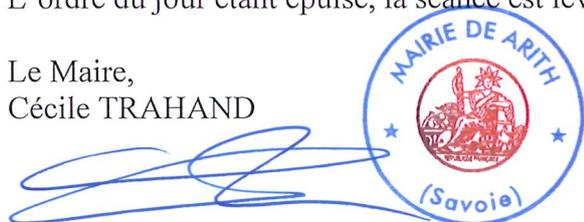
2° QUESTION DIVERSES :

- ✚ Transport à la demande : Madame le Maire précise que deux arrêts sont prévus actuellement sur la commune correspondant aux arrêts de transports scolaires. Madame le maire propose de rajouter un arrêt à Montagny.
- ✚ Monsieur Jean-Philip FRAIX-BURNET indique que les entreprises AILLON TP et PETAVIT débiteront les travaux le 24 mars 2025.
Lors de la dernière réunion de chantier, il a été décidé de demander un devis à un géomètre afin de pouvoir délimiter le domaine public et le domaine privé dans la zone des travaux Place Saint Laurent.

Conseil municipal : la prochaine date est fixée au mardi 08 avril 2025 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Cécile TRAHAND



Le secrétaire de séance,
Pascal CLERT